

NOTE D'INFORMATION
AUX CANDIDATS AYANT REUSSI LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE en 2009
et VOULANT BENEFICIER DU DISPOSITIF D'ADMISSIBILITE COMMUNE DU GNI

Vous venez de réussir les épreuves d'admissibilité pour la filière de votre choix (Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants, Educateur Spécialisé) dans un Institut de formation adhérent au GNI, *Groupement national des Instituts régionaux du travail social*, mettant en œuvre le dispositif d'admissibilité commune. Vous allez pouvoir vous inscrire, pour les épreuves d'admission dans tout centre de formation concerné.

Votre inscription à l'épreuve d'admission étant centralisée par le GNI, nous vous informons que des informations vous concernant (*prénom, nom (nom de jeune fille), date de naissance, note à l'épreuve d'admissibilité, filière concernée*) figurent sur notre site intranet.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser par courriel au GNI : gni@gni.asso.fr, dans un délai d'une semaine, à compter de la date de réception de la fiche d'admissibilité.

Par ailleurs, pour toute précision, vous pouvez contacter le service administratif de l'établissement auprès duquel vous avez passé votre épreuve d'admissibilité.

Pour exercer ce droit, adressez-vous au :
GNI
250 bis boulevard Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. : 01 43 29 32 39
gni@gni.asso.fr
Responsable du traitement : Chantal POTIER